

# TRANSPORTS SCOLAIRES EN CAR

Circulaire n°99 - 136 du 21 septembre 1999 + Circulaire n° 2005-001 du 05/01/2005

Taux d'encadrement	Procédure d'autorisation et de contrôle	Observations
<p><b>Ecole maternelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déplacement dans un lieu situé à proximité : l'enseignant et 1 adulte</li> <li>■ Déplacements dans d'autres lieux :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ l'enseignant + 1 adulte</li> <li>➤ au-delà de 16 : 1 adulte supplémentaire pour 8</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Ecole élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déplacement dans un lieu situé à proximité : l'enseignant</li> <li>■ Déplacements dans d'autres lieux :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ l'enseignant + 1 adulte</li> <li>➤ au-delà de 16 : 1 adulte supplémentaire pour 10 sorties avec nuitées : 1 pour 10</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <u>1er cas</u> :  Le transport est assuré par des transports publics réguliers : <b>aucune procédure à prévoir</b></li> <li>■ <u>2ème cas</u> :  Le transport est organisé par une collectivité territoriale (ou centre d'accueil) : délivrance par celle-ci d'une <b>attestation de prise en charge</b> à joindre au dossier de demande d'autorisation</li> <li>■ <u>3ème cas</u> :  L'organisateur de la sortie, enseignant ou directeur d'école, fait appel à une entreprise de transport inscrite au registre préfectoral des sociétés de transport autorisées à exécuter des services de transport occasionnels.  Il convient d'exiger du transporteur que le <b>nombre de personnes</b> participant à la sortie ne dépasse pas le <b>nombre de places assises (signalées sur la carte violette, configuration « transports d'adultes »</b> lorsque le véhicule n'a pas été conçu uniquement pour le transport en commun d'enfants). Ce nombre de places fera l'objet d'une deuxième vérification par l'enseignant, juste avant le départ.  <b>Une liste des élèves</b> aura été préalablement établie et les numéros de téléphone des personnes à contacter, soigneusement indiqués en face de chaque nom. A l'aide de cette liste, les enfants seront comptés un à un, à chaque montée dans le véhicule. Pendant le transport, le ou les accompagnateurs doivent se tenir à proximité d'une ou des issues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ organisateur de la sortie (enseignant ou directeur d'école, ou collectivité territoriale ou centre d'accueil) :  <i>Remplir la <b>Fiche A – 131a</b></i></li> <li>■ le transporteur ou la collectivité ou le centre d'accueil fournit la :  <i><b>Fiche A – 131b</b></i></li> </ul>